



RAID ROSE DE CHATU

Règlement officiel • Édition 2026

Présentation

Le Raid Rose de Chatu propose deux disciplines : une marche/randonnée et une course chronométrée ou non chronométrée.

La marche est une activité de loisir et de découverte pratiquée sur un itinéraire balisé. Aucun certificat médical n'est requis ; chacun participe sous sa propre responsabilité.

La course est une épreuve sportive disputée sur des parcours balisés en pleine nature et sur route ouverte.

Parcours

- Une marche : parcours familial de 3 km ou une marche de 5 ou de 10 km ouverte à toutes et à tous.
- Une course de 5 et 10 km chronométrée ou non chronométrée.

DOCUMENTS à fournir

Les parents des mineurs qui inscrivent leurs enfants sur le web, doivent remplir le questionnaire santé et signer l'attestation.

Vous pouvez vous procurer les documents sur notre site www.acc26.fr ou les demander par mail acc26@orange.fr

Sur place les parents devront signer l'autorisation parentale et décharge de responsabilité.

Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de l'évènement.

Pour les enfants de moins 11 ans, courir représente un danger, la règle sera affichée sur place.

En validant leur inscription, les participants attestent sur l'honneur être aptes à participer à l'épreuve choisie.

Pour la course chronométrée, interdite au moins de 16 ans, chaque participant devra fournir soit une licence sportive, soit un PPS en cours de validité. Le PPS peut être obtenu sur : <https://pps.athle.fr/>

Départs

- 10h00 pour les marcheurs
- 10h30 pour les coureurs

Un échauffement animé par un coach sportif est vivement conseillé ¼ d'heure avant chaque départ.

Dossards

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 26 septembre 2026 de 13h30 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 8h30 jusqu'à ¼ d'heure avant les départs. Chaque dossard est nominatif et doit être porté de façon visible.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via HelloAsso jusqu'au 25 septembre 2026 minuit et sur place aux mêmes jours et horaires que le retrait des dossards.

L'inscription devient définitive une fois que le règlement est effectué.

Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant doit être personnellement assuré pour les dommages corporels qu'il pourrait subir ou causer.

Montant des inscriptions

- Gratuit pour les moins de 11 ans
- 15 € : marche ou course non chronométrée
- 20 € : course chronométrée

Droit à l'image

En participant à l'évènement, chaque participant autorise l'association à utiliser gratuitement son image sur tout support de communication lié au Raid Rose de Chatu.

Cette autorisation est accordée sans limitation de durée, pour les supports papier, numériques et réseaux sociaux liés à la communication de l'évènement.

Annulation pour Force majeure

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, voire d'annuler l'évènement, sans préavis, en cas de force majeure ou de circonstances mettant en danger la sécurité des participants, des bénévoles ou du public.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure ou motifs légitimes d'annulation : les intempéries, une alerte météo, une catastrophe naturelle, une crise sanitaire, une décision administrative ou préfectorale, un incident technique ou tout autre évènement indépendant de la volonté de l'organisateur.

En cas d'annulation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé.

Sécurité

L'organisateur pourra également décider d'interrompre ou de neutraliser une épreuve si les conditions de sécurité l'imposent.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation, les bénévoles et les services de secours. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ayant un comportement dangereux, irrespectueux ou contraire au bon déroulement de l'évènement, sans remboursement possible.

Les participants sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Romans le 31 mai 2026



La présidente, Claire Lavayssière